



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

outre-mer : structures administratives

Question écrite n° 73501

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc soulignant l'intérêt de la loi du 21 mai 2001 et des premières propositions du Comité pour la mémoire de l'esclavage, mis en place le 8 avril 2004, demande à M. le ministre de l'outre-mer les perspectives de son action s'inspirant du premier rapport remis au Premier ministre le 12 avril 2005. Il lui demande l'état actuel et les perspectives de création d'un centre national d'histoire et de mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions, selon la proposition de la CPME. De nombreuses propositions complémentaires ont été faites afin d'encourager les échanges entre chercheurs européens, africains, nord-américains, brésiliens ou du monde arabe. Un premier bilan s'impose.

Texte de la réponse

La création d'un centre national d'histoire dédié à l'esclavage est un projet tout à fait digne d'intérêt, eu égard au nécessaire travail de mémoire sur ce sujet. Toutefois, la réalisation d'un projet de cette envergure dépasse le cadre du seul ministère de l'outre-mer. Il convient au préalable de préciser les enjeux et les objectifs, de déterminer les voies et les moyens pour fédérer les initiatives existantes afin de les rendre accessibles à l'ensemble de la population française en général et scolaire, en particulier. À court terme, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pourrait intégrer le travail de mémoire relatif à l'esclavage au dispositif des parcours civiques, où figurent déjà plusieurs itinéraires autour de la mémoire, ainsi que collecter les ressources pédagogiques existant sur ce sujet afin de les faire figurer dans l'espace « Pour mémoire » que la direction de l'enseignement scolaire coanime avec l'inspection générale sur le site internet du Centre national de documentation pédagogique.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73501

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8486

Réponse publiée le : 6 décembre 2005, page 11346